



École
nationale
des
chartes

La direction

Paris,
le 18 février 2016

Référence : dir.EB.2016.06

Objet : Délibération de la
séance du 17 février 2016

Affaire suivie par Élise
Bruneval

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 FÉVRIER 2016

DÉLIBÉRATION N°2016-06

8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FSDIE

Le conseil d'administration, dans sa séance plénière du 17 février 2016,

APPROUVE

le versement de deux subventions à deux associations étudiantes :
– la première de 2600 € au « Bureau des élèves et des étudiants de l'École nationale des chartes », pour contribuer au financement du bal de l'École et du week-end d'intégration ;
– la seconde de 700 €, à l'« Association des diplômés et des étudiants du master de l'École nationale des chartes », pour contribuer à l'organisation de sa « Journée professionnelle annuelle ».

Ses deux demandes de subventions ont été examinées le 25 janvier 2016 par la commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes et approuvées à l'unanimité des huit membres présents.

Nombre de votants : 17
Pour : 17

L'attribution de la subvention FSDIE est approuvée à l'unanimité.

Fait à Paris, le 22 février 2016,

Louis Gautier

Président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes

*Membre du campus
Condorcet-Aubervilliers
et de la ComUE
Paris Sciences et Lettres*

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
19, rue de la Sorbonne
F-75005 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
communication@
enc.sorbonne.fr
www.enc-sorbonne.fr